

LES ANALYSES DE L'ACRF

2005 / 15

LE MILIEU RURAL EN MUTATION (2)

L'ACRF tenait les 12 et 13 septembre 2005 ses traditionnelles Journées d'étude sur le thème « Habiter l'espace rural : des racines et des rêves ? Un milieu en mutation ». Nous relatons ici les propos de Catherine-Marie Leroy, secrétaire générale de la Fondation Rurale de Wallonie. Madame Leroy s'est interrogée sur les projets que nous pouvons élaborer ensemble pour faire de notre espace de vie un espace de développement qui respecte certaines valeurs : convivialité, pluralisme, respect du caractère local.

La ville avance, la campagne devient banlieue, pourquoi réagir ?

Catherine-Marie Leroy, secrétaire générale de la Fondation Rurale de Wallonie, propose d'envisager la question en soulignant six défis, quatre tendances lourdes et deux clefs pour envisager l'avenir du développement rural.

LES DEFIS A RELEVER

Parmi les défis à relever, Madame Leroy pointe :

1. le défi de l'amélioration du cadre de vie ;
2. le défi de l'adaptation et de la modernisation des services ;
3. le défi consistant à assurer le bien-être et la sécurité ;
4. le défi de l'emploi pour tous ;
5. le défi de la maîtrise de l'énergie et de la diversification de ses sources ;
6. le défi de la création de richesse.

En matière de cadre de vie, la Wallonie accuse un retard considérable sur ses voisins. Notre région porte les empreintes de son passé industriel ; de plus, nous payons un laisser-aller tout à

**ACTION CHRETIENNE RURALE DES FEMMES
ACRF - ASBL**

Rue Maurice Jaumain, 15 B-5330 Assesse
Editrice responsable : Léonie Gérard
Rédactrice : francoisewarrant@acrf.be

fait dommageable. Nos routes traversent les villages tout en les ignorant, quel contraste avec les villages hollandais !

Les services publics doivent être adaptés et modernisés, tant du point de vue de leur offre, que de la manière dont ils sont proposés. Il s'agit de prendre en compte de nouvelles données : le vieillissement de la population ; le fait que le logement, et en particulier le logement locatif, ne correspond plus aux réalités démographiques et à l'accroissement des familles monoparentales ; le besoin des services préventifs en matière d'aide à la jeunesse ; la nécessité de services de santé répondant adéquatement aux besoins propres aux maladies chroniques, dégénératives ; le manque de jeunes médecins généralistes dans les campagnes.

Dans un milieu rural aujourd'hui privé de sociabilité, de contrôle social, comment faire pour éviter la précarisation de certains ?

Le taux d'emploi est faible en ce qui concerne toutes les tranches d'âge, aussi bien les jeunes que les quinquas. Habiter l'espace rural sans pouvoir y travailler n'est pas une solution.

Compte tenu du renchérissement des coûts pétroliers, des engagements pris dans le cadre du protocole de Kyoto, il est clair que nous devons restreindre notre consommation énergétique. Le milieu rural dispose de ressources énergétiques (bois, vent, eau, biomasse) mais attention de ne pas mal en user. En exploitant une filière énergétique comme la biomasse, soyons attentifs à une juste rémunération et tâchons de lever les obstacles tarifaires tels que les taxes sur le biocarburant.

Pour financer des politiques nouvelles tout comme pour assurer les moyens de subsistance à la population, veillons à créer de la richesse. Le tourisme, l'agriculture et l'agroalimentaire constituent certainement nos trois principaux atouts. On constate actuellement une insuffisante création d'entreprises marchandes en zone rurale.

LES TENDANCES LOURDES

Certaines tendances s'imposent à nous sans que nous ayons de prise dessus :

1. le vieillissement de la population ;
2. la consommation croissante d'espace ;
3. l'ouverture des frontières ;
4. la fin de l'Etat-Belgique.

Ainsi, le vieillissement de la population aura un impact sur la demande de services. Les budgets publics en subiront aussi les effets, mais peut-être pas sous la forme d'un déficit (car ce vieillissement signifiera aussi moins d'infrastructures scolaires, par exemple). Le logement intergénérationnel, avec échange de services, pourrait se révéler être une voie d'avenir pour le milieu rural.

L'espace coûte de plus en plus et nous en consommons de plus en plus : les villages s'allongent démesurément, les entités s'étirent le long des voiries, les exploitations agricoles voient leurs terres confisquées, les parcs d'activités économiques s'agrandissent, les nouvelles constructions fleurissent un peu partout, les taux étant fort bas.

Avec l'ouverture des frontières, on prend petit à petit et parfois douloureusement la mesure de la fin de notre autarcie. Avec la mondialisation, la course à l'efficacité, raisonner en vase clos n'est décidément plus tenable.

Enfin, qu'on le veuille ou non, il faudra tôt ou tard considérer l'évolution de la situation institutionnelle avec réalisme : l'état Belgique est en péril.

LES CLEFS DU DEVELOPPEMENT RURAL

Comment faire en sorte de préserver ses racines tout en déployant ses ailes ?

1. Se donner des valeurs

Un premier élément qui s'impose est la nécessité de se donner des valeurs. Les projets de développement doivent être jugés à l'aune de trois critères : celui de la convivialité, celui du pluralisme, celui du caractère :

- *Le projet est-il convivial ?*

S'agissant d'infrastructures, d'aménagements, de dispositions légales, ne compromettent-ils pas les chances de convivialité ? Favorisent-ils les chances de convivialité ?

- *Le projet est-il pluriel ?*

Toutes les générations sont-elles associées au projet ? A-t-on veillé à la diversification des activités économiques ? La vie associative présente à cet égard une grande richesse car elle correspond à cette diversité qui garantit le respect des opinions, des cultures, des modes de vie.

- *Le projet a-t-il du caractère ?*

Met-on en avant nos spécificités ? Le projet renforce-t-il notre identité ? Contribue-t-il à une plus grande solidarité ? Il ne s'agit pas de figer les choses et de refuser toute innovation mais soyons soucieux de respecter le caractère propre des lieux.

2. Pratiquer l'évaluation

Un deuxième élément qui s'impose, c'est la pratique de l'évaluation. L'évaluation doit être pratiquée avant la mise en route d'un projet, durant le projet et *a posteriori*.

Nous payons notre manque d'évaluation notamment en matière de politique d'incitation à l'égard des gîtes ruraux. Nous avons importé ce modèle de France où le contexte est fort différent, où de nombreux logements étaient à l'abandon et où la politique d'ouverture de gîtes offrait une réponse très adéquate à une telle situation. En Wallonie, cette politique incitative a contribué par contre à aggraver l'indisponibilité de logements de première résidence, les jeunes ne parviennent plus à se loger. Il faudrait déployer des primes à l'installation !

Présentation de la Fondation Rurale de Wallonie

La Fondation Rurale de Wallonie¹ est une fondation d'utilité publique qui compte 90 collaborateurs. Elle met son expérience de plus de vingt-cinq ans à disposition des communes.

La mission principale de la FRW, coulée dans une convention-cadre avec la Région Wallonne, consiste à accompagner les communes dans leur projet de développement, pour l'élaboration de leur plan communal de développement rural (PCDR). La FRW accompagne les élus comme les citoyens, via un réseau de 11 équipes d'agents de développement.

Un programme communal de développement rural, c'est quoi ?

La politique de développement rural de la Région wallonne se fonde sur une base législative : le décret du 6 juin 1991 et l'arrêté d'exécution du 20 novembre 1991. Cela signifie donc qu'il y a des règles précises à respecter. Le PCDR est soumis à l'approbation du Gouvernement wallon.

Le décret organisant la matière énonce que « une opération de développement rural consiste en un ensemble coordonné d'actions de développement, d'aménagement et de réaménagement entreprises ou conduites en milieu rural par une commune, dans le but de sa revitalisation et de sa restauration, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants au point de vue économique, social et culturel.

L'opération est synthétisée dans un document appelé programme communal de développement rural ». C'est un document stratégique qui reprend toute une série de projets à mener dans une commune à court, moyen et long termes (10 ans). Pour réaliser ces projets, la commune peut bénéficier d'une subvention de la Région wallonne à concurrence de 80%.

Le décret prévoit que « toute commune menant une opération de développement rural doit assurer l'information, la consultation et la participation de toute la population. L'information est au minimum assurée par une réunion dans chaque village ou hameau. Une réunion est proposée de chaque groupe ou association ayant son siège dans la commune ».

(art.1 et 3, - Décret wallon du 6 juin 1991 relatif au développement rural (M.B. du 03/09/1991, p. 19139)

Les missions secondaires de la FRW consistent en des missions de conseil et d'expertise en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de patrimoine bâti et en matière de développement de la filière bois-énergie. La FRW est coordinateur du projet de gestion intégrée du massif forestier Saint-Hubert.

La FRW développe certains produits-phares tels que : l'atelier rural, le logement à loyer modéré avec épargne foncière locale, la maison de village, le logement intergénérationnel, l'encadrement des projets énergie-bois publics. La FRW est impliquée comme partenaire dans le projet Interreg

¹ On consultera utilement le site de la Fondation Rurale de Wallonie : www.frw.be

« Mise en réseau des acteurs de développement de la Grande Région », dans le projet Interreg ADL, etc.

Elle organise les 12-13-14 octobre 2005 sa deuxième université rurale, « une université sans auditoire qui ne craint pas la boue des champs ». L'objectif de cette deuxième université rurale est d'arpenter la ruralité d'aujourd'hui, de dégager des solutions prometteuses pour les communes rurales.

Quatre itinéraires sont proposés :

- L'internet, créateur de lien social dans nos villages
- Tourisme nature-aventure, option durable ?
- Agritourisme et vie rurale, une opportunité ?
- De ma contrainte à nos opportunités : l'exemple de la conservation de la nature.

Enfin, cette université rurale 2005 se clôturera par un carrefour sur l'amélioration de la communication entre acteurs ruraux.

Bibliographie

FRW, *Un projet de société pour la campagne wallonne*, 2002, 9 p.

Notes prises par Françoise Warrant, chargée d'étude ACRF

